



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

coopération culturelle

Question écrite n° 42320

Texte de la question

M. Gilles Lurton appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la question du réseau culturel de la France à l'étranger. L'action culturelle est un levier essentiel pour la promotion de l'image de la France. Avec plus de 1 500 implantations aux statuts divers, le réseau culturel français est le plus étendu du monde. Il exerce une mission bien plus large que la coopération et la diffusion culturelles, puisqu'il assure également la promotion de la langue française, le développement de partenariats et d'échanges scientifiques, la mobilité étudiante vers la France et la coopération éducative, chacune de ces missions appelant des moyens significatifs et des compétences distinctes. Un récent rapport de la Cour des comptes montre que ce réseau est aujourd'hui confronté à une érosion de ses moyens de financement. Il est également touché par des difficultés liées à ses ressources humaines. Le pilotage du réseau et des opérateurs n'est en outre pas exempt d'insuffisances. Au regard de ces constats, la Cour recommande une série d'actions correctives, en proposant notamment de renforcer la prise en compte des retombées économiques des actions culturelles du réseau par l'organisation d'une concertation avec les acteurs publics chargés du soutien des entreprises françaises et les organismes représentant le monde professionnel. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères mène depuis plusieurs années des actions en faveur d'une meilleure prise en compte des liens entre actions culturelles et retombées économiques. A cet égard, les concertations régulières animées depuis 2009 par le MAE dans un cadre multi-acteurs associant les différentes directions, ministères, institutions et professionnels concernés sur les négociations commerciales et la diversité culturelle ont permis de développer la stratégie française et les plaidoyers portés auprès de nos partenaires. Dans la continuité de cette action et afin de renforcer l'articulation entre l'action culturelle - entendue au sens large (coopération culturelle, scientifique, universitaire, éducative...) - et les autres dimensions de notre action et notamment la diplomatie économique, les ambassadeurs sont désormais invités à réunir auprès d'eux, à l'instar du conseil économique mis en place en 2012, un conseil en charge de l'action culturelle et de l'attractivité. Ce « conseil influence » a pour objectif de réunir les principaux acteurs de l'influence. Il veillera à l'attractivité de la France ainsi qu'à la promotion locale de sa créativité, de ses industries culturelles et de ses positions en faveur de la diversité culturelle. Il rassemblera notamment les services de coopération et d'action culturelle, les services consulaires, les responsables des établissements d'enseignement français et des centres français de recherche, le responsable local de Campus France, les chefs du service économique et de la mission Ubifrance, le directeur local de l'AFD, un représentant d'Atout France et un représentant de la chambre de commerce. Le réseau culturel peut concourir au renforcement de la diplomatie économique de multiples manières : contribution à la formation universitaire et professionnelle, mise à disposition des réseaux, dynamisation de colloques et séminaires en rapport avec les enjeux économiques pour nos entreprises, etc. Ce dispositif au sein du réseau pourra, par ailleurs, s'appuyer sur l'action de la direction de la coopération culturelle, universitaire et de la recherche, dont la mission de promotion et de suivi transversal des enjeux liés aux industries culturelles et

créatives (ICC) sera amenée à se développer autour des actions suivantes : information régulière du réseau (atelier spécifique sur les ICC au sein des journées annuelles du réseau), appui à la mise en oeuvre de formations sur cette thématique avec l'Institut français, action de veille et diffusion d'informations sur les ICC et sur les problématiques liées au secteur, animation du réseau des agents en poste chargés du suivi de ces questions, échanges réguliers, en lien étroit avec la direction des entreprises et de l'économie internationale et l'Institut français, avec les organisations professionnelles liées au domaine de l'exportation des ICC (Unifrance pour le cinéma, BIEF dans le secteur de l'édition, SNJV pour les jeux vidéo, Bureau export de la musique, TVFI dans le secteur audiovisuel...).

Données clés

Auteur : [M. Gilles Lurton](#)

Circonscription : Ile-et-Vilaine (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42320

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [12 novembre 2013](#), page 11707

Réponse publiée au JO le : [10 décembre 2013](#), page 12880